

Renseignements communs relatifs aux futurs(es) époux (ses)

Contrat de mariage :

Oui

Non

Si oui, l'attestation relative au contrat signé chez le notaire devra être remise à l'Officier d'Etat Civil au moins une semaine avant la date du mariage.

Enfant commun né(s) avant le mariage :

Oui

Non

Si oui, joindre le livret de famille

Echange des alliances en mairie :

Oui

Non

Futur domicile des époux (ses) adresse complète :

.....
.....
.....
.....
.....

